



Communiqué

L'action syndicale n'est pas un crime !!

Philippe GALANO, syndicaliste CGT est convoqué au Tribunal de Perpignan le 17 mars 2011 en vue d'un procès, pour avoir refusé de se soumettre à un test ADN.

Rappel des faits

En 2002, un mouvement social s'engage contre la privatisation des autoroutes et de la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF). Il se prolonge en 2003, avec huit semaines de grèves contre la réforme FILLON des retraites. Un blocage de l'autoroute « Perpignan nord » est organisé et la direction des ASF, mandate des huissiers pour constater la présence sur les lieux de Philippe GALANO et de trois autres responsables syndicaux. Une procédure de licenciement est alors engagée contre les quatre syndicalistes. Philippe GALANO est licencié. L'autorisation de licenciement est refusée par l'inspection du travail et le tribunal administratif, et c'est François FILLON, Ministre du Travail d'alors, aujourd'hui Premier Ministre, qui intervient pour concrétiser le licenciement.

En septembre 2009, après sept ans de procédure, notre camarade est condamné à trois mois de prison avec sursis et 20.000 euros d'amende. L'affaire ne s'arrête pas là puisqu'en juin 2010, Philippe GALANO a été convoqué à la gendarmerie pour se soumettre à un test ADN qu'il a refusé. Ce qui lui vaut un nouveau procès. Il risque une peine d'un an de prison et 15.000 euros d'amende !!

La politique de SARKOZY

Nicolas SARKOZY, alors qu'il était Ministre de l'Intérieur, a élargi en 2005 l'obligation du test ADN à presque toutes les infractions, y compris aux gardes à vue, sous l'appellation « loi de sécurité intérieure ». Cette loi n'est rien d'autre qu'un prétexte pour atteindre les mobilisations sociales et tous ceux qui résistent à sa politique. Pour la Fédération CGT des Cheminots, c'est une loi inique qui stigmatise les syndicalistes, les traitants comme de vulgaires délinquants. Cet amalgame dangereux et intolérable a pour objet de freiner les militants dans leur responsabilité syndicale.

Une attaque à la liberté d'agir

Cet acharnement du patronat et du gouvernement contre un militant CGT, vise plus globalement à criminaliser l'action syndicale des femmes et des hommes dans les luttes sociales au sein des entreprises. Il remet en cause leur indépendance, le fondement même de l'engagement de chacun. En privant les syndicalistes de leur liberté d'action par de lourdes condamnations, c'est l'ensemble des salariés et le mouvement social qui sont ciblés. **C'est une attaque d'une extrême gravité à l'encontre du droit et des libertés individuelles.**

La Fédération CGT des Cheminots tient à réaffirmer son soutien le plus profond à Philippe et à ses proches. Elle combattra plus que jamais toutes formes d'atteintes aux droits syndicaux et à l'engagement citoyen.